



Commune de Berrien (29)

Appel à projet

**Partenariat pour le co-développement
d'un projet éolien citoyen
sur la commune de Berrien**

Date limite de remise des offres :

Le 22 novembre 2019

Partie 1 – Objet de l'appel à projet

L'appel à projet porte sur le développement d'un projet éolien citoyen sur le territoire de la commune de Berrien, dans un partenariat associant collectivité, habitants et partenaire spécialisé. Le partenariat sera conclu à titre gracieux. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats qui remettront leurs offres. Il ne s'agit pas d'un marché public.

1.1. Contexte

La commune de Berrien souhaite s'investir dans la transition énergétique en participant au développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle a délibéré en faveur du développement éolien sur son territoire en 2017. Afin de mieux envisager le développement d'un projet éolien, les élus se sont formés aux enjeux de l'éolien et ont défini les contours d'un projet garantissant une forte valeur ajoutée pour le territoire et les acteurs locaux.

Une première analyse cartographique a permis d'identifier une vaste zone qui offre un potentiel intéressant. Cette zone a été retenue par la commune car elle prend en compte les principaux enjeux techniques, naturalistes et patrimoniaux présents. La carte de la zone projet est présentée en annexe.

Depuis plusieurs tâches ont été réalisées :

- Maîtrise foncière : suite aux formations, les élus de Berrien ont décidé d'engager la maîtrise foncière. Des promesses de bail ont été signées au nom de la mairie sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle.
- Pré-diagnostic technique : pour réaliser ce pré-diagnostic, la mairie a fait appel à une AMO technique. Cette étude a permis de confirmer la zone de projet retenue et de valider la faisabilité technique d'un projet. Elle a cependant identifié des enjeux marqués en terme de paysage, de patrimoine naturel et de contraintes militaire et aéronautiques.

1.2. Le projet souhaité par la commune

La commune souhaite contribuer à impulser une dynamique locale associant collectivité et citoyens, à toutes les étapes de développement du projet et se positionne donc en faveur d'un projet avec un fort portage local. Il y a néanmoins un réel besoin technique pour assurer la coordination, la réalisation et le co-financement du développement du projet.

En ce sens, la mairie place cet appel à projet dans un esprit de partenariat. Elle souhaite un équilibre entre les parties ainsi qu'une reconnaissance réciproque des contributions de chacun. Le partenaire retenu sera donc à même de proposer et porter avec les acteurs locaux, le projet le plus

prometteur, pour les parties prenantes comme pour le territoire, sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux, comme en matière de gouvernance.

1.3. Principes généraux du partenariat recherché

La commune a à cœur de voir se réaliser un projet exemplaire en matière de participation locale et citoyenne, en intégrant les principes suivants.

Développement du projet

La commune souhaite que soit développé un projet acceptable sur et pour le territoire. Dans la continuité des actions engagées jusqu'à présent par la commune, elle souhaite s'engager directement dans le développement du projet, en mobilisant ses compétences d'acteur public local et en participant aux choix techniques notamment. En ce sens, la commune ne cherche ni un prestataire ni un opérateur qui développerait seul le projet, mais bien un partenaire de co-développement.

Elle insiste également sur le rôle à jouer par les citoyens, dans les arbitrages techniques ainsi qu'en termes de communication et concertation. Le partenaire retenu sera responsable technique et financier du développement et pilotera le développement du projet, notamment la création de la société de projet, l'organisation et le suivi des études, la réalisation des demandes d'autorisation et le suivi de l'instruction.

Les partenaires se devront une parfaite transparence sur la conduite des actions dont ils ont la responsabilité et un support mutuel dans leurs domaines de compétence. Pour le bon déroulement du projet, chacun mobilisera les ressources, tant humaines que financières, nécessaires à l'exécution de ses missions.

Implication financière

La commune et les habitants prévoient de s'impliquer financièrement dès la phase de développement. L'accord de partenariat permettra de garantir un partage équilibré des parts de capital social de la société de projet entre les parties. Les apports initiaux de la commune (maîtrise foncière, réalisation du prédiagnostic, ...) devront être pris en compte dans cet équilibre.

Structuration juridique

Les candidats pourront proposer le montage juridique qui leur paraîtra le plus approprié au projet, impliquant directement la commune, le collectif citoyen, dès la phase de développement. Le présent appel à projet n'a cependant pas vocation à figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet.

Partie 2 – Caractéristiques de l'appel à projet

2.1. Éléments spécifiques demandés

Sur les expériences de co-développement :

- Avez-vous déjà co-développé un projet éolien, dans un contexte similaire à celui de Berrien (co-développement avec la collectivité et/ou un collectif citoyen) ?
- Dans ce cas, pendant le développement du projet :
 - quelle était la répartition du capital des partenaires dans la société de projet ?
 - comment se sont réparties les missions de développement entre les partenaires ?
 - quelle était la répartition de la gouvernance ? Comment était gérée la société de projet ?

Sur la structuration juridique et l'implication des parties prenantes :

- Lors de la phase de développement, dans le cas d'une société tripartite, comment vous positionnez-vous ?
- Avez-vous des propositions à faire pour tester d'autres formes de partenariat impliquant fortement les acteurs locaux ?

Sur le modèle économique du développement :

- Une fois les autorisations du projet obtenues, quel modèle économique envisagez-vous pour la rémunération du développement (contrat de développement, prime de succès, revente des titres, ...) ?
- De quelle manière pensez-vous appliquer ce modèle pour tenir compte des caractéristiques propres au projet et à ses acteurs ?

Sur une éventuelle participation en phase construction et exploitation :

- Le présent appel à projet ne porte que sur le développement du projet. Dans le cas où votre société souhaiterait rester dans la société de projet une fois les autorisations administratives obtenues, quel type de montage financier recherchiez-vous ? (Investiriez-vous en propre ou via votre société mère ? Avez-vous des investisseurs privilégiés?)

2.2. Contenu de l'offre de candidature :

L'offre de candidature comprendra les éléments suivants :

- Une lettre de candidature signée du représentant du candidat dûment habilité à signer le partenariat

- Une présentation détaillée du candidat, de ses références, de ses capacités techniques et financières, ainsi que de ses liens éventuels avec d'autres sociétés : appartenance à un groupe ou dépendance d'une maison mère ; lien direct avec un turbinier (filiale, accord-cadre) ; lien direct avec un tiers investisseur (accord d'exclusivité, développement pour compte de tiers, ...)
- Un mémoire présentant :
 - la réponse aux questions spécifiques posées ci-dessus (2.1.)
 - la description générale du projet au regard des grandes orientations précisées sur le présent document comprenant les engagements du candidat sur la méthodologie, les moyens techniques, humains et financiers, l'organisation et le cadre juridique
 - une description technique sommaire du projet (hypothèses privilégiées, caractéristiques du projet, ...)
 - de manière détaillée, la ou les solutions juridiques et économiques pouvant satisfaire les attentes de la commune en matière de participation locale et citoyenne au projet.
 - un calendrier prévisionnel détaillant les différentes phases du partenariat : conclusion de l'accord de partenariat initial, développement du projet et dépôt des demandes d'autorisation
 - tout élément susceptible d'être utile à la commune pour apprécier la valeur de l'offre

2.3. Critères de sélection :

Les propositions des candidats seront considérées comme répondant aux objectifs du projet si elles démontrent :

- la capacité technique et financière du candidat
- la capacité du candidat à s'investir dans le projet pour garantir son bon déroulement
- l'adéquation avec l'objectif de la commune : souplesse des propositions juridiques et économiques du candidat
- la capacité à associer les acteurs locaux tout au long du développement : place financière / valorisation des apports / gouvernance / partage des missions
- la pertinence et la fluidité sur les modalités de pilotage du projet : capacité à faire preuve d'ouverture sur les choix techniques et ouverture des débats, notamment
- une exemplarité en matière de communication

Partie 3 – Déroulement de la procédure

3.1. Calendrier de la procédure

Le déroulement de l'appel à projet est basé sur les étapes décrites ci-dessous :

- 25 octobre 2019 : publication officielle de l'appel à projet
- 22 novembre 2019 : date limite de la remise des dossiers par les candidats
- 9 décembre 2019 : date prévisionnelle d'audition des candidats pré-sélectionnés
- Janvier 2020 : validation de la candidature retenue et contractualisation du partenariat

Les dossiers de candidature seront à envoyer :

- Par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : mairie.berrien@wanadoo.fr

ou

- Par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Berrien
1, rue des écoliers
29 690 BERRIEN

Il est impératif que les candidatures soient parvenues au plus tard à la date fixée ci-dessus.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française, dont l'exactitude est certifiée.

3.2. Candidatures éligibles

Les candidatures seront portées par une entité seule ou un groupement. Dans le cas d'un groupement, un mandataire devra être désigné et représentera l'ensemble des membres tout au long du projet.

Est éligible toute candidature proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document. Aucune candidature n'est susceptible d'être complétée. En conséquence, toute candidature incomplète sera écartée.

3.3. Audition des candidats

Sur la bases des critères susmentionnées, les candidats retenus seront reçus pour une audition prévue le 9 décembre 2019, en mairie de Berrien. Les horaires seront précisés dans les convocations. Des précisions pourront également être demandées par écrit aux candidats, préalablement ou postérieurement aux auditions.

L'instance de sélection des candidats sera composée d'élus de la commune, de représentants de l'association de citoyens et de personnes qualifiées.

La sélection du candidat sera soumise à délibération du conseil municipal.

Annexe 1 - Carte de localisation de la zone projet



